

ce n'est pas forcément la meilleure façon de procéder. Pour que nous sachions ce qu'en pense le public, je demanderais au gouvernement d'en faire l'objet d'un référendum ou d'inscrire un article à ce sujet dans son programme, lors de la prochaine campagne électorale. On arrivera peut-être ainsi à sauver le Sénat. Non seulement, nous allons abolir le Sénat, mais purger la Chambre du parti libéral pour toujours. Donc, il serait peut-être bon de tenir un référendum sur cette question.

Néanmoins, avant d'abolir le Sénat pour de bon, il faut, ce me semble, y repenser longuement. Nous pouvons présenter à la Chambre des mesures législatives pour réformer le Sénat de façon à le rendre plus actif, au lieu d'en faire un refuge politique pour ceux qui, jusqu'ici, ont financé les partis libéral ou conservateur, ou qui continueront de les financer. C'est aussi un refuge pour ceux dont on reconnaît les services rendus au parti. L'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a signalé que les sénateurs étaient tous des libéraux ou des conservateurs, ce qui est exact, et je souscris à ses remarques au sujet de la province de l'Alberta. Si les sénateurs représentaient les intérêts des provinces, qui à leur tour sont dirigées par des divers partis, nous verrions alors des sénateurs du Crédit social à l'autre endroit. Il n'y a aucun sénateur représentant le PSD qui, pourtant, a été au pouvoir en Saskatchewan depuis 1944. Il n'y a aucun représentant du parti du Crédit social, bien que ce parti détienne le pouvoir en Colombie-Britannique depuis 1952. Il n'y a pas davantage de représentant de l'Union nationale de la province de Québec, parti qui a été au pouvoir pendant 16 ans.

Je conviens avec certains députés que les sénateurs ne remplissent pas entièrement leur rôle à l'heure actuelle, en raison de la façon dont ils sont nommés à l'autre Chambre. Les seuls intérêts qu'ils défendent en ce moment sont ceux du gouvernement au pouvoir, qui détient aussi une majorité. Nous ne pouvons les toucher et faire quoi que ce soit à leur sujet, car ils sont nommés par le gouvernement au pouvoir. Si le gouvernement devait agir comme des sénateurs font parfois à l'égard des mesures législatives présentées, à notre avis, la prochaine fois il devrait en appeler à la population; leur conflit d'intérêts, comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord, serait alors réglé en temps utile par les électeurs eux-mêmes, les citoyens canadiens.

• (4.30 p.m.)

Mais on ne peut faire cela avec le Sénat. Notre pays a eu un gouvernement libéral pendant de nombreuses années, sauf de 1957 à 1962. Durant toutes ces années, les libéraux n'ont nommé au Sénat que des libéraux. Je ne veux pas jeter de fleurs au parti conservateur, mais de 1958 à 1962, il a dû lutter et peut-être surmonter beaucoup de difficultés, par suite de cette position à la Chambre haute. Il y a peut-être eu de nombreuses difficultés parce que la majorité de la Chambre haute n'était pas conservatrice. Mais c'est une chose anormale, monsieur l'Orateur, et, à mon avis, l'autre endroit n'est qu'un refuge politique pour les financiers âgés qui ont fourni des fonds électoraux aux deux grands partis; c'est aussi un refuge s'ils n'ont pas été utiles financièrement, mais, à cause des services qu'ils ont rendus au parti, étaient qualifiés pour être nommés au Sénat.

Je ne critique pas l'âge limite de 75 ans, monsieur l'Orateur. Il y a des personnes de 75 et même de 90 ans qui, à bien des égards, sont plus alertes et plus intelligentes que d'autres qui n'ont que 30 ou 40 ans. Il en est toujours ainsi. C'est pourquoi ceux qui nomment les sénateurs devraient savoir pourquoi ils les envoient au Sénat et qui ils nomment. Les personnes sont surtout nommées au Sénat en guise de récompense pour leurs services politiques ou pour leur appui financier au parti.

Lorsque nous examinerons les articles du projet de loi, j'ai l'intention d'en parler plus longuement que le député de Port-Arthur (M. Fisher). Je conviens que certaines personnes pourront considérer cela comme un affront mais, d'après moi, c'est la pure vérité. C'est parfois difficile d'admettre la vérité mais, en pareil cas, je ne suis pas injuste envers aucun des sénateurs, car s'ils jouissent d'une certaine aisance ou d'un certain prestige, tant mieux pour eux. Mais je m'oppose à ce que le gouvernement ne les nomme que pour ces raisons. Je blâme, non pas les sénateurs, mais le gouvernement d'agir de la sorte. En outre, je suis convaincu que le public ne sait pas au juste quel est le rôle du Sénat. En sondant l'opinion publique, on s'aperçoit que la plupart des gens souhaitent l'abolition du Sénat.

Je ne partage pas cet avis, monsieur l'Orateur. Je crois sincèrement que le Sénat peut remplir un meilleur rôle et accomplir du meilleur travail que maintenant. Il pourrait mieux remplir son rôle et représenter les provinces, le gouvernement fédéral et tous les partis intermédiaires, si les nominations étaient faites à raison d'un tiers chacun. Les